

***AMICALE ORNITHOLOGIQUE CASTELROUSSINE
ET FLORENTAISE***
**CHAMPIONNAT REGIONAL ROC DU 28 OCTOBRE
AU 1 NOVEMBRE 2026**
SALLE DES FETES DE BELLE ISLE – 36000 CHATEAUROUX

REGLEMENT : Celui de l'UOF

SECTIONS ET CLASSES : Celles de l'UOF

FEUILLES ENGAGEMENT : Celles de l'UOF à faire parvenir avant le 20 octobre 2026 à
BRIGITTE MARDON
3 rue des Jardins
36120 ARDENTES

PRIX DES ENGAGEMENTS :

- 3 euros par oiseau
- 2 euros par oiseau engagé
- 6 euros le duo
- 10 euros par stam
- Palmarès gratuit sur internet

Les chèques seront obligatoirement joints à la feuille d'engagement et libellés à l'ordre de l'AOCF .

Vous pouvez faire également vos engagements sur Ornitho expo.

ENLOGEMENT DES OISEAUX : Le mercredi 28 octobre à partir de 14 h.

JUGEMENTS : Les jeudi 29 octobre et vendredi 30 octobre 2026

Juges : Canaris de couleur	Christian LEBON
Canaris de posture	Stéphane BARDOUL
Exotiques à bec droit	Jean Michel NEPOTE CIT
Becs crochus	Michel DUDOGNON

Si un stam doit être dissocié avant le jugement, les oiseaux seront jugés en individuel.

CHALLENGES REGIONAUX :

Pointage minimum requis pour un Champion, 2^{ème}, 3^{ème} : 90 points

Pour un stam : 360 points

Les challenges spécifiques sont attribués suivant un classement établi par un total de points obtenus sur 5 oiseaux bagués UOF. En cas d'égalité, le nombre de titres fera la différence. Tous les challenges sont attribués uniquement aux éleveurs de la ROC.

OUVERTURE : Le samedi 31 octobre 2026 de 9 h 30 à 18 h

Le dimanche 1 novembre 2026 de 9 h 30 à 13 h 30

INAUGURATION : Le dimanche 1 novembre 2026 à 11 h.

REMISE DES PRIX : Le dimanche 1 novembre 2026 à 11 h.

Tous les éleveurs participants recevront une récompense, suivant le classement général.

DECAGEMENT : Le dimanche 1 novembre 2026 à partir de 15 h.

Les feuilles d'engagement devront préciser si les oiseaux nécessitent une alimentation particulière.

Tout oiseau mal engagé sera déclassé et automatiquement reclassé.

En cas de changement d'un oiseau, celui-ci ne pourra se faire que dans la même section et la même classe.

Les oiseaux bagués en souche société devront être accompagnés d'une attestation du Président du Club prouvant leur appartenance.

Chaque éleveur fournira un certificat sur l'honneur de participation aux manifestations ornithologiques des 30 jours précédents le concours.

Un vétérinaire contrôlera les oiseaux à l'issue de l'encagement. Tout oiseau présentant un état douteux sera refusé.

Pour les oiseaux de la Convention de Washington, application de la réglementation en vigueur.

Chaque Club demandera un certificat sanitaire global à la DDCSPP de son département pour tous ses adhérents.

L'A.O.C.F. s'engage à veiller sur les oiseaux qui lui seront confiés mais ne sera pas responsable des pertes, vols, envols ou mortalité survenus à l'occasion de ce concours.

Aucune modification de prix des oiseaux mis en vente au concours ne sera acceptée.

BOURSE

Les éleveurs participant au concours pourront mettre des oiseaux à la bourse. Ceux-ci devront être encagés dans leur propre cage.

Ils devront apporter les documents suivants, à savoir :

- Déclaration de marquage
- Déclaration IFAP
- Copie du registre d'élevage
- Fiches explicatives sur les oiseaux mis en vente

Des étiquettes pour mettre sur les cages seront à la disposition de chaque éleveur.

Des certificats de cessions devront être faits pour chaque oiseau vendu.

10 % seront prélevés sur les ventes (bourse et concours).

Les oiseaux mis en concours pourront être vendus et les acheteurs pourront les prendre le jour de l'acquisition.

***TOUT ELEVEUR ENGAGE DANS CE CONCOURS SE CONFORMERA
AU PRESENT REGLEMENT.***